



Nombreuses pièces non présentées

Par **clemenceair_old**, le **05/12/2007** à **22:01**

Bonjour,

Que faire lorsqu'un jugement de première instance a été rendu sans que l'une des parties ne transmettent à l'autre plus de la moitié de son dossier, et que le jugement ait été rendu sur ces pièces cachées justement ??

Faire appel oui c'est en cours, mais même en appel nous n'avons toujours pas ces pièces à tel point que les avoués ont du faire une injonction...

On nous a conseillé de demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi par ce "jugement" rendu dans ces conditions très particulières.

Mais je me demandais si, en parallèle on ne pouvait faire autre chose, comme écrire au procureur, ou autre ?? C'est ma question que faire dans un cas pareil ??

Merci.